

Matière : FINANCES
LOCALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
SUBVENTIONS

**OBJET :
SUBVENTIONS
EXCEPTIONNEL-
LES 2022 A
ASSOCIATIONS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 24 MARS
2022

AFFICHAGE EN DATE
DU : **24 MARS 2022**

PUBLICATION DE LA PRESENTE
EN DATE
DU **28 AVR. 2022**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 31 mars 2022
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE,
Daniel SIBRA, Sabine CHABERT, Chantal BARTHES, Javier DE LA
CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Bruno
PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH,
Zohra KUFEL

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Michel RATABOUIL Donne procuration à Sabine CHABERT,
Delphine SANTINI Donne procuration à Philippe GREFFIER,

Absents excusés : Karole CAFFIER, Gérard MONDRAGON, Martine
LACOMBE

Secrétaire : Audrey GAIANI

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention exceptionnelle aux associations :

- « Compagnie des Archers Chauriens » (frais de déplacement stand de tir) pour un montant de 1 600 €,
- « Maison des Echecs Lardenne » (Championnat échecs féminins mal voyantes) pour un montant de 2 000 €,
- « Chœurs de l'Aude » (Concert du Chœur de l'Aude) pour un montant de 700 €,
- « Aude solidarité » (soutien à l'Ukraine) pour un montant de 3 000 €.

Ces subventions seront prélevées sur l'article 6574 du budget Ville 2022.

Vu la Commission des Finances en date du 30 mars 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle aux associations listées ci-dessus, pour un montant total de 7 300 €.

PRECISE que ces subventions seront prélevées au budget Ville 2022 sur l'article 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 31 mars 2022

Le Maire,



Patrick MAUGARD

Ampliation faite le
28 AVR. 2022
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
14 AVR. 2022
Par publication le :
28 AVR. 2022
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le



ID : 011-211100763-20220331-DB202239-DE